

# **PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 28 mai 2009**

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 28 mai 2009**

**à 18 heures au Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature**
- **REOM – Déchets Ménagers et Assimilés**
  - o **Convention pour la collecte des DEEE en déchetterie**
  - o **Etude d'optimisation / rationalisation des déchetteries**
    - **Autorisation de lancer la procédure**
    - **Demande de subvention auprès de l'ADEME**
- **Affaires Economiques :**
  - o **Bléré – Val de Cher Développement**
    - **Convention avec les Chambres consulaires (CCI, CMA)**
  - o **Ateliers Relais : fixation du loyer**
  - o **Echange de terrain entre la SARL « Art de Vie » et la CCBVC**
  - o **ZA St Julien : Acquisition de 300 m<sup>2</sup> environ auprès de la Ville de Bléré**
  - o **ZA de Sublaines : convention de chasse sur les terrains acquis par la CCBVC**
- **Association A28/A85 – Programme d'action 1 % paysage**
  - o **Nouveau programme d'actions 1 % paysage**
  - o **Adhésion à l'Association**
- **Indre à Vélo**
  - o **Validation du tracé**
  - o **Avenant à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du guide topographique**
- **Pays Loire Touraine / ORAC : désignation de représentants (1 titulaire + 1 suppléant)**
- **Rapports d'activités 2008 :**
  - o **Service « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
  - o **Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **Commissions :**
  - o **Environnement et déchets ménagers du 27 avril 2009**
  - o **Affaires Economiques du 5 mai 2009**
  - o **Culture – Tourisme du 12 mai 2009**
- **Questions diverses**

La Présidente  
Jocelyne COCHIN

## SEANCE du 28 mai 2009

L'An deux mil neuf, le vingt huit mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher :** MM Robert PAPINEAU - Jean-Pierre PESTIE

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par son suppléant M. Raymond COLSON

**Bléré :** Mme Françoise BAROU - MM. Robert GAUTHIER - Georges FORTIER (Arrivée à 19h20), pouvoir à Mme Françoise BAROU jusqu'à 19h20

Absents excusés : MM Jean-François DEJUST- Jean Serge RAFEL, représenté par sa suppléante, Mme Sylvie THOMASSIN -

**Chenonceaux :** M. Michel LE GOFF -

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par son suppléant M. Jocelyn DURAND

### **Chisseaux :**

Absents excusés : M. Pierre BAUER, représenté par son suppléant M. Michel JACQUEMET, M. Franck AUGIAS, pouvoir à M. Michel JACQUEMET

**Cigogné :** M. Michel DUVAL

Absent excusé : M. Gérard JACQUES, pouvoir à M. Michel DUVAL

**Civray de Touraine :** M. Alain BERNARD -

Absent excusé : M. Francis GELY, représenté par Mme Gisèle AUGER, suppléante

**Courçay :** M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

**Dierre :** M. Max BESNARD

Absente excusée : Mme Françoise PICARD -

**Epeigné les Bois :** M. Jean-Michel PRIEUR - M. Michel MERGOT

**Francueil :** M. Jean-Louis CHERY - M. Jean François LEPAGE.

**La Croix en Touraine :** Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL - M. Claude BUNET (Arrivée à 18h25)

**Luzillé :** Mme Regina MERY - M. Jacky GAUVIN

**Saint Martin le Beau :** M. Philippe VERNET - M. Alain SCHNEL

Absent excusé : M. Didier AVENET, représenté par Mme Carole CARTIER, suppléante

**Sublaines :** M. Christian FOUASSIER

Absent excusé : M. Laurent HARTMANN, pouvoir à M. Christian FOUASSIER

Etaient également présents : Eddy JORANDON et Aurélia GERMANOTTI.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.**

**Madame Françoise BAROU est désignée secrétaire de séance**

### **1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 23 avril 2009.**

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

**Les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.**

### **2 - Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature.**

Madame COCHIN expose la liste des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de signature :

- **décision 2009-010** : confiant à la COVED la collecte, jusqu'au 31 janvier 2010 des thermomètres au mercure sur les déchetteries de Bléré et Athée sur Cher. Le coût d'évacuation est de 8.30 € HT le kg et 82 € HT la rotation. Les caissons sont mis à disposition gratuitement

### **3 - REOM - Déchets Ménagers et Assimilés -**

#### **- Convention en vue de la Collecte des DEEE - Déchets Equipements Electriques et Electroniques Managers - sur les déchetteries communautaires**

M. BISTER rappelle que la convention est jointe à la convocation. Elle est proposée par Eco Systèmes, qui est le prestataire habilité sur notre territoire par OCAD3E pour la collecte de ses produits.

Une collecte peut être mise en place sur chacune des 3 déchetteries communautaires. Les bacs de collecte sont mis à disposition gratuitement par Tri 37 (le prestataire sous traitant).

Cette convention nous permettra d'obtenir des aides, ainsi qu'un prix de reprise et diminuera nos volumes de tout-venant.

L'aide de Eco Systèmes sera de **2 340 € par an** (une déchetterie et demi de retenue). De plus, il y a un prix de reprise de **40 € la tonne enlevée** qui nous sera reversé. En fin, des aides à la communication sont existantes pour 3 années à venir (notamment pour des communications dans les lettres du tri).

M. BISTER indique que de récupérer les DEEE permettra de diminuer les volumes de tout-venant (taxés à 13 € la tonne par une TGAP).

M. SCHNEL fait remarquer qu'il n'y a pas de benne à bois à la déchetterie d'Athée sur Cher.

M. BISTER précise que l'étude d'optimisation va être lancée rapidement et qu'en fonction du résultat, le nécessaire sera fait tenant compte de la place dans les déchetteries.

Le Vice Président informe le conseil communautaire que les barrières garde-corps installées en déchetteries de Bléré et Athée sur Cher sont désormais fermées. Des remarques des utilisateurs nous remontent quand elles sont fermées à Athée sur Cher (protestations), ou quand elles sont ouvertes à Bléré (protestations).

M. PESTIE pose le problème des responsabilités et se prononce pour un renforcement des mesures de sécurité.

M. BISTER précise que c'est le gestionnaire, COVED, qui est responsable en cas d'accident lorsque les barrières sont ouvertes.

M. DURAND pense qu'il est nécessaire de faire un tri précis pour ne pas mettre de DEEE dans la ferraille.

M. MERGOT rappelle qu'il n'y a pas de problème à Chisseaux car la conception de la déchetterie est différente.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ la convention proposée**
- **AUTORISE la présidente ou le Vice Président à signer la convention et tous les documents associés.**

*Arrivée de Claude BUNET à 18h25*

#### **- Etude d'optimisation / rationalisation des déchetteries communautaires**

M. BISTER sollicite l'autorisation de lancer une étude d'optimisation soutenue par l'ADEME. (Rappel : coût de l'opération 12 000 € estimés, subventions 50 %).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE la Présidente à lancer la mise en concurrence pour une « étude d'optimisation / rationalisation des déchetteries communautaires »**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier**
- **SOLLICITE l'intervention financière de l'ADEME.**

#### 4 - Affaires Economiques -

##### - Bléré - Val de Cher Développement / Conventions avec les chambres consulaires

M. BERNARD, Vice Président, donne les informations nécessaires et indique qu'il n'est pas obligatoire de passer de convention avec les 2 chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambres des Métiers et de l'Artisanat).

Le rappel suivant est fait :

##### BLERE-VAL DE CHER DEVELOPPEMENT

Lorsque un commerçant / un artisan souhaite réaliser des investissements mobiliers/matériels, il peut solliciter la Région pour obtenir des subventions à condition que le montant d'investissement envisagé soit supérieur à 10 000 €.

En dessous de ce seuil, il n'existe pas de possibilités de subventions. C'est la raison pour laquelle il est apparu important de mettre en place un dispositif d'aides financières aux entreprises qui réalisent des investissements inférieurs à 10 000 €.

Afin de mettre en place ce dispositif dénommé « Bléré-Val de Cher Développement », nous sommes dans l'obligation de passer une convention avec la Région Centre.

En effet, le développement économique et notamment l'attribution d'aides directes aux entreprises est une prérogative régionale. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (acte II de la décentralisation) affirme le rôle de coordination de la Région en matière de développement économique et précise qu'un département, une commune ou un groupement de commune peut intervenir en matière d'aides directes aux entreprises à condition de l'accord express de la Région.

Ainsi, la convention qui sera signée avec le Conseil Régional a pour rôle de présenter notre dispositif et pour la Région de s'assurer que « Bléré-Val de Cher Développement » ne rentre pas en concurrence avec les aides régionales déjà existantes (CREATEM<sup>1</sup>, FREMA<sup>2</sup>, ORAC<sup>3</sup>, CAP<sup>4</sup>). Nous devons donc intervenir pour les investissements réalisés d'un montant inférieur à 10 000 €.

Ainsi, l'aide aux entreprises de la CCBVC portera sur les investissements dont le montant est compris entre 4 000 et 10 000 €.

##### Modalités d'application de « Bléré-Val de Cher Développement » - Investissement inférieur à 10 000 €

##### **Les entreprises éligibles doivent :**

- être inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés ;
- avoir un chiffre d'affaires HT inférieur à 800 000 € ;
- être à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.

##### **Les investissements éligibles :**

- aménagements immobiliers : création, modernisation et extension du local professionnel, agencement, travaux liés aux économies d'énergie...etc ;
- devanture : rénovation et extension ;
- équipements des véhicules de tournée et véhicules ateliers ;
- matériel : investissement apportant une réelle plus value à l'entreprise (accroissement de la productivité, amélioration des conditions de travail...).

##### **Taux de subvention :**

- Pour les créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi que les entreprises déjà installées sur le territoire de la CCBVC et dont les investissements prévus s'accompagnent de création d'emplois :

##### L'aide pourra être de 30 % du montant HT de l'investissement.

- Pour les entreprises déjà installées sur le territoire de la CCBVC et qui réalisent des investissements qui ne s'accompagnent pas de création d'emplois :

##### L'aide pourra être de 20% du montant HT de leur investissement.

##### Processus d'examen des dossiers de demande de subvention :

Le porteur de projet présente son dossier auprès des services de la CCBVC qui examineront la recevabilité de sa demande (nature de l'investissement...).

En fonction de son activité, il sera orienté vers la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ou la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

La chambre consulaire dont dépend le porteur du projet assure le montage du dossier en partenariat avec les services de la CCBVC. Elle réalise pour chaque dossier une expertise technique qui s'appuie sur une visite auprès du porteur de projet. Son avis technique doit valider la faisabilité technique et financière du projet.

<sup>1</sup> Création d'Entreprises des Métiers

<sup>2</sup> Fond Régional de Modernisation de l'Artisanat

<sup>3</sup> Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

<sup>4</sup> Contrat d'Appui aux Projets

*Les demandes de subventions seront instruites par un comité de pilotage. Les dossiers qui auront reçu un avis favorable pourront ensuite être présentés au Conseil Communautaire pour l'attribution définitive de la subvention.*

*Notre partenariat avec les chambres consulaires doit faire l'objet d'une convention :*

- *la CCI intervient gratuitement, la seule contrepartie demandée est la mention de leur logo sur nos publications concernant Bléré-Val de Cher Développement.*
- *La CMA intervient pour un coût de 300 € par dossier présenté au comité de pilotage.*

*Les chambres consulaires interviendraient pour l'instruction technique et financière du dossier comme cela se pratique dans le cadre de l'ORAC, CREATEM, FREMA.*

Question concernant les agriculteurs : ils ne rentrent pas dans le cadre de cette action car il est obligatoire d'avoir une inscription au registre RCS pour y prétendre.

Un débat a lieu sur la somme demandée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (300 € par dossier instruit). M. BERNARD précise qu'un courrier a été fait auprès du Président de la Chambre pour l'interpeller sur cette somme sachant que la CCI instruit gratuitement.

Pour mémoire, les dossiers ORAC sont instruits pour la somme de 600 € par dossier par la CMA.

La Présidente propose de voter sur la convention avec la CCI uniquement en attendant la réponse de la CMA.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADOpte la convention proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier**

**- Ateliers Relais : modification du montant des loyers**

Lors du conseil communautaire de février dernier, le conseil a fixé le montant des loyers de chaque atelier à 950 €.

Depuis, nous avons délibéré en vue d'obtenir une aide dans le cadre du plan Actions 4 à hauteur de 60 000 € par atelier. A priori, nous devrions obtenir cette aide, nous pouvons prétendre à emprunter une somme inférieure aux 300 000 € initialement prévus.

Pour cela, il est proposé au conseil communautaire de réviser le loyer des ateliers relais à la somme de 650 € HT par atelier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **FIXE le loyer des ateliers relais à la somme de 650 € mensuels sous réserve de l'obtention de la Subvention dans le cadre du plan Actions 4.**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier**

**- Echange de terrain entre la SARL « Art de Vie » et la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher**

Suite aux travaux des ateliers relais, la voirie d'accès ne s'avère pas au bon emplacement.

Un courrier a été fait à l'architecte qui impute la faute à l'entreprise Eiffage. Elle supportera les frais de l'échange : bornage, notaires... qui ont déjà été estimés.

L'échange porte sur un mètre de large sur 47 mètres de long de part et d'autre de la voie d'accès.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE l'échange de ce parcellaire sans soulte de part et d'autre.**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier**

- **ZA Saint-Julien : achat de terrain (300 m<sup>2</sup> environ) à la ville de Bléré - en vue de la viabilisation du terrain restant après les ateliers relais**

La Présidente rappelle que nous avons sollicité de la Mairie de Bléré l'acquisition d'un terrain en vue de la viabilisation du terrain restant en fin de zone, après les ateliers relais. Le prix est de 6.10 € le m<sup>2</sup> soit environ 1 830 €.

Le conseil communautaire doit autoriser cette acquisition, les frais seront à la charge de la CCBVC.

Le terrain cessible ainsi est d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 Contre, 4 Abstentions),**

- **AUTORISE l'acquisition de cette parcelle.**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier**

- **ZA Sublaines : convention de chasse.**

La Présidente retire, après accord du conseil communautaire, ce dossier de l'Ordre du Jour.

## **5. Association A28 / A85 - Programme d'actions 1 % Paysage**

- **Programme d'actions**

La Présidente indique que le nouveau programme d'action revu par le conseil général a été joint à l'ordre du jour. Les changements sont essentiellement sur le tableau page 15.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le nouveau programme d'actions**

- **Adhésion à l'Association A28/A85**

Les communes adhérentes sont les suivantes : Sublaines, Cigogné, Athée sur Cher, Bléré, Epeigné les Bois, Luzillé et Francueil. Le cout total est de 447.36 € pour l'année 2009.

La communauté de communes pourrait adhérer en lieu et place des communes concernées.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADHERE à l'Association A28-A85 en lieu et place des communes membres concernées**

## **6. Indre à Vélo -**

- **Validation du tracé**

Vous trouverez joint le plan du tracé proposé qui tient compte des schémas cyclistes réalisés par les Pays Sud Touraine, Indre et Cher, et Loire Touraine.

M. BISTER remarque que le trajet évite le bord de l'Indre et qu'un problème de sécurité existe sur les routes désignées. Il demande à ce que le trajet soit modifié en tenant compte de ses remarques.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **REFUSE le projet présenté**
- **DEMANDE à ce que les remarques du Maire de Courçay soient prises en compte**
- **INDIQUE un manque de lisibilité des cartes présentées**

- **Avenant de maîtrise d'œuvre**

Pour la réalisation d'un topoguide, le coût est de 1800 € HT prévus en option dans le contrat initial (pour l'ensemble des 4 CC).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou le Vice Président à signer l'avenant**

## **Pays Loire Touraine – ORAC : désignation de représentants de la CCBVC**

La Présidente rappelle que l'ORAC se met en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain sur l'ensemble du territoire du Pays Loire Touraine.

Il est demandé à la CCBVC de nommer 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour suivre le dossier. Attention, les personnes nommées doivent impérativement être délégués au Pays Loire Touraine. Les réunions ont lieu le mercredi matin.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, NOMME M. Didier AVENET (titulaire) et M. Jean Louis CHERY (suppléant) pour représenter la CCBVC dans le cadre de l'ORAC au Pays Loire Touraine.**

## **Rapport d'Activités 2008 –**

### **- Service « REOM – Déchets Ménagers et assimilés »**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le rapport d'activités 2008 du service REOM Déchets Ménagers et assimilés.**

### **- Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**

## **Commissions –**

Les commissions suivantes se sont déroulées :

- Environnement et déchets ménagers du 27 avril 2009
- Affaires Economiques du 5 mai 2009

M. BERNARD précise que les négociations pour l'achat des terrains se poursuivent mais deviennent plus difficiles.

- Culture – Tourisme du 12 mai 2009

M. MERGOT et Mme MERY remercient la CCBVC pour leurs participations financières lors de leurs fêtes respectives (Epeigné les Bois : fête Country et Luzillé : le buveur de livres).

Mme MERY demande s'il est possible de varier les artistes et promouvoir de jeunes talents. Mme COCHIN précise que les artistes doivent être choisis dans le catalogue proposé par la Région Centre pour prétendre bénéficier des subventions régionales.

## **Questions Diverses –**

*Madame COCHIN, Présidente informe les élus communautaires des nouvelles dates de réunions de bureau, une semaine avant la réunion du conseil communautaire.*

### **- DDR 2009**

La communauté de Communes a obtenu une subvention dans le cadre de la DDR pour l'acquisition des terrains en vue de l'extension de la ZA de Ferrière à Athée sur Cher (30 %) – 60 000 €.

*Arrivée de Georges FORTIER à 19h20*

### **- Cher Canalisé – Rupture du barrage de Chisseaux**

M. DURAND demande des précisions à M. CHERY, Vice Président du Syndicat sur les raisons de la rupture du barrage de Chisseaux.

Après avoir donné les explications nécessaires, M. CHERY signale que les poissons migrateurs seront comptés à partir du 29 mai pour répondre aux demandes européennes.

### **- Natura 2000 – Zone de Champagne**

M. GAUVIN indique que les comptages d'outardes et autres sont en cours.

**- AUTOCAST**

M. FORTIER intervient pour faire le point sur la situation de l'entreprise et des répercussions sur la CCBVC.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire de Séance  
Françoise BAROU

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires -